

## ARRÊTÉ N° 2024\_445

# DÉSIGNANT LES PERSONNES CHARGÉES DE L'ACCOMPAGNEMENT DES FEMMES ET LES CORRESPONDANTS DÉPARTEMENTAUX DU CONSEIL NATIONAL POUR L'ACCÈS AUX ORIGINES PERSONNELLES

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.222-6, L. 223-7 et R.147-21 ;

Vu la loi n° 2002-93 du 22 janvier 2002 relative à l'accès aux origines des personnes adoptées et pupilles de l'État ;

Vu le décret n°2002-781 du 3 mai 2002 relatif au conseil national pour l'accès aux origines personnelles et à l'accompagnement et l'information des femmes accouchant dans le secret et notamment son article 21 ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2022-242 du 28 juin 2022 désignant les personnes chargées de l'accompagnement des femmes et les correspondants départementaux auprès du conseil national pour l'accès aux origines personnelles ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

### ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER.** - Les correspondants départementaux désignés au sein du conseil national pour l'accès aux origines personnelles sont :

1° Pour l'exercice des mandats et les relations avec le conseil national pour l'accès aux origines personnelles :

- Barbara Parmentier, responsable de la maison de l'adoption,
- Fadoua Salmi, responsable adjointe de la maison de l'adoption,
- Chantal Prononce-Poyol, psychologue à la maison de l'adoption,
- Sabrina Ruggiero, psychologue à la maison de l'adoption,
- Julia Kianda Petevo, secrétaire,
- Fatoumata Diagaby, rédactrice,
- Malika Bouflim, rédactrice.

2° Pour l'accompagnement des femmes, la signature du procès-verbal et le recueil de l'enfant :

- Barbara Parmentier, responsable de la maison de l'adoption,
- Fadoua Salmi, responsable adjointe de la maison de l'adoption,
- Chantal Prononce-Poyol, psychologue à la maison de l'adoption,
- Sandrine Dusong, éducatrice spécialisée,
- Danièle Gémieux, éducatrice spécialisée,
- Soraya Benrabia, assistante sociale,
- Samira Belgherri, éducatrice spécialisée,
- Audrey Bene, éducatrice spécialisée,
- Céline Pilot-Maréchal, assistante sociale.

**ARTICLE 2.** - Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2022-242 du 28 juin 2022.

**ARTICLE 3.** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**ARTICLE 4.** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le